



*ufolep*  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

**Cont@ct n°5 du 1er novembre 2017**

# EDITO

## LA SOLIDARITE, ICI ET AILLEURS.

REBONDIR, après le chaos

Nous vivons un moment historique aux Antilles, le réchauffement climatique lié à l'activité humaine de toute la planète vient frapper sur nos îles à coup de cyclones successifs qui saccagent les constructions, mais aussi les espaces de cultures agricoles déjà précaires, les espaces maritimes vidés, en bref l'environnement dont la perte de la biodiversité ici comme ailleurs menace notre équilibre de vie.

Un cyclone c'est l'avant (le paradis) et c'est l'après (l'enfer) et dans ce chaos, les solidarités se sont organisées de proche en proche, elles se sont réveillées très vite sur les réseaux sociaux et dans le monde associatif, politique, pour accueillir des personnes sinistrées de Saint Martin ou Saint Barth puis de la Dominique, mettre en place des liaisons maritimes parfois de fortune, apporter les matériels et nourriture de première nécessité, projeter le renouveau de l'après sur le long terme, formaliser des lieux d'écoute après ces moments de peur et de traumatismes ; car beaucoup de ceux qui n'ont rien, ont aussi tout perdu.

Ce qui motive l'action solidaire c'est qu'elle marque l'appartenance à un groupe humain, elle engage la responsabilité de chacun même si les difficultés qui atteignent certains sont dramatiques. Elle permet de partager du matériel mais aussi des paroles et des sentiments, des solutions pour refonder l'avenir.

REBONDIR après le rassemblement de l'UFOLEP du 5 et 6 octobre 2017,

à Paris sur le thème de la vie sportive, les nouvelles Commissions nationales sportives portées par les nombreux participants, bénévoles, ou professionnels du réseau s'organisent dans la nouvelle mandature.

Guidé par les lignes directrices sur les thèmes « FEDERER, EDUQUER, FORMER », ce rassemblement a permis à plus de 230 participants d'échanger, avec des intervenants extérieurs sur la place des bénévoles des 1,3 millions d'associations françaises mais plus particulièrement dans le sport. Même si la place économique salariale ne représente que 10 % en France, la dynamique bénévole y est forte de 16 millions d'individus.

LES TEMPS D'ECHANGE,

Les valeurs du bénévolat :

Les valeurs qui motivent l'engagement du bénévole se font dans un élan de solidarité là aussi, autour de l'altruisme, dans un cadre associatif permettant l'acquisition de compétences et de cet échange naît la sociabilité.

Le camp de base du bénévole c'est l'association :

L'association accueillant le bénévole se doit de le fidéliser à l'action et au projet associatifs, par un accueil de qualité afin de permettre son adhésion aux valeurs de l'association, en ce sens

Cont@ct n°5 du 1<sup>er</sup> novembre 2017

# EDITO

des formations peuvent être proposées et même « rendues obligatoires » pour les postes à prise de responsabilité tels les postes de président(e) ou de trésorier. L'apprentissage aux nouveaux outils informatiques pourrait donner une plus-value aux compétences et acquis ; le « compte d'engagement citoyen » serait l'outil permettant cette fidélisation.

Les dirigeants bénévoles doivent être formés aux postes de responsabilité. La reconnaissance des jeunes sera distincte par des regroupements spécifiques types « master class ».

À l'issue de ce premier atelier, les clés de la réussite pour FEDERER EDUQUER FORMER les bénévoles de l'association se résument :

À l'écoute autour de l'identification et du suivi du « commun entre le bénévole et son association », à l'empathie, à une animation réactive (écoute), à la souplesse (pas de cadence infernale) et au plaisir, sans oublier de créer un cadre « réglementaire et responsable ».

Dans un deuxième atelier des stratégies d'animation nous ont été proposées pour mettre en valeur l'accueil du bénévole afin que la place qu'il occuperait soit bien celle recherchée : jeux de présentation, d'interview et de brainstorming nous ont intensément amené à réfléchir sur les limites possibles qui nous amènent à potentialiser nos activités et même innover dans nos associations sportives, pour fédérer nos bénévoles.

## INNOVER

Rendre nouveau entre les générations de l'UFOLEP,

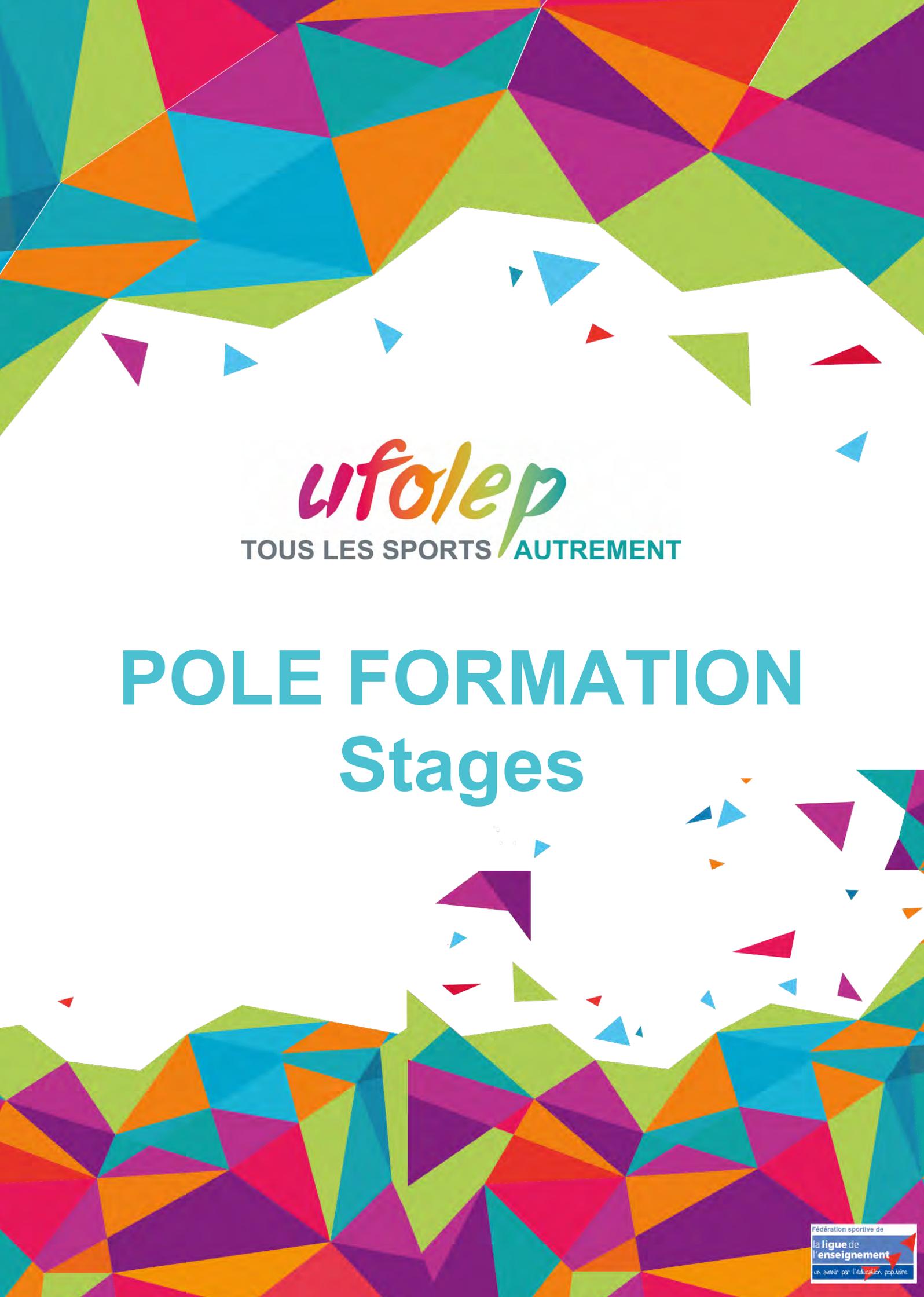
Faire l'interface entre les différents acteurs « du sport autrement » autour de l'éducation, de l'échange du partage et de la solidarité pour tous ;

INNOVER fut un thème transversal tout au long de ce rassemblement, sachons mettre de l'innovation dans nos actions.

Le sport apprend à penser (Michel SERRES) ....

Et même à aimer

Marie-Christine FAVERIAL, Éluë au Comité Directeur national, Médecin fédéral.



*ufolep*

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# POLE FORMATION

## Stages



TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**  
PAYS DE LA LOIRE

## CQP ALS PARCOURS

( CQP ALS AGEE OU JSJO + BAFA + PSC 1  
CQP PERISCOLAIRE )  
De Février 2018 à Février 2019.

Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le ..... / ..... / ..... à .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....  
Portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....  
Mail : ..... @.....

Salarié(e)           Demandeur d'emploi           Bénévole

Employeur / Association :  
Adresse : .....  
Tél / Fax : .....  
Mail : .....  
Possédez-vous des diplômes ? (dans l'animation ou autres)  
.....

### **Documents à fournir :**

- certificat médical datant de moins de 3 mois, lettre de motivation, ,  
1 photo , 1 chèque de 50 euros de frais d'inscription et 1 copie recto verso  
de votre pièce d'identité. Coût de la formation : 3980 €.

Le ..... / ..... / ..... à .....

Signature :

A renvoyer au Comité Régional UFOLEP des Pays de la Loire - Maison des Sports de Nantes  
Rue Romain Rolland - BP 90312          44 103 NANTES cedex 44 06 66 01 02 86

[ufoleppaysdelaloire@gmail.com](mailto:ufoleppaysdelaloire@gmail.com)

Site : [www.cr.ufolep.org/paysdelaloire](http://www.cr.ufolep.org/paysdelaloire)

**BF1A - SARBACANE**  
**Les 17, 18 et 19 novembre 2017**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

<b>Discipline / Type de stage</b>	<b>SARBACANE - BF1A complet</b>
<b>Date(s) et Lieu(x) du stage</b>	Les 17, 18 et 19 novembre 2017 à l'UFOLEP 41 Vendredi : 19h repas puis 20h30 à 23h - Samedi : 9h à 23h - Dimanche : 8h30 à 17h30
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2017/2018</i>) et avoir 17 ans minimum</li> <li>+ Avoir validé sa période probatoire</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Devenir animateur Sarbacane 1<sup>er</sup> degré</li> <li>+ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans une association, le département ou la région</li> <li>+ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale</li> </ul>
<b>Contenus de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique</li> <li>+ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement</li> </ul>
<b>Documentation et matériel demandé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Matériel de prise de notes (papier – crayon)</li> <li>+ Tenue de sport et Matériel de tir</li> <li>+ Produits du terroir pour moment de convivialité</li> </ul>
<b>Responsable administratif</b>	Nadia DA SILVA
<b>Responsable formation</b>	Christine LEPINAY
<b>Formateur</b>	M. BENTHANANE – C. LEPINAY – S. JUERY – F. PELLETIER – B. HASLEY
<b>Coût par stagiaire</b>	70 € repas compris, sans hébergement 100 € repas et hébergement compris
<b>Inscriptions</b>	<p style="text-align: center;">sur internet Stage numéro 0715</p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.ufolep-formations-psc1.org/FORMATIONS_ET_PSC1_WEB/FR/offresstages.awp?P1=18;28;36;37;41;45">http://www.ufolep-formations-psc1.org/FORMATIONS_ET_PSC1_WEB/FR/offresstages.awp?P1=18;28;36;37;41;45</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Ou auprès du Comité Régional (<a href="mailto:ufolepcentre@orange.fr">ufolepcentre@orange.fr</a>)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de réception des dossiers :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>05 novembre 2016</b></p>
<b>Composition du dossier d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Un chèque d'un montant de 70 € ou 100 € selon l'option choisie libellé à l'ordre de l'UFOLEP CENTRE Val de Loire (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation)</li> <li>+ photocopie de la licence 2017-2018</li> </ul>

Le Comité Régional UFOLEP Centre se réserve le droit d'annuler la formation sans préavis si l'effectif n'atteint pas un minimum de 6 personnes. Stage limité à 20 places.

**BF10 - TIR À L'ARC**  
**Les 17, 18, 19 novembre 2017**

**Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire**

<b>Discipline / Type de stage</b>	<b>TIR A L'ARC - BF1 O</b>
<b>Date(s) et Lieu(x) du stage</b>	Les 17, 18 et 19 novembre 2017 à l'UFOLEP 41 Vendredi : 19h repas puis 20h30 à 23h - Samedi : 9h à 23h - Dimanche : 8h30 à 17h30
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Licencié UFOLEP (<i>saison 2017/2018</i>) et avoir 16 ans minimum</li> <li>✚ Avoir validé sa période probatoire</li> </ul>
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Devenir officiel 1<sup>er</sup> degré en Tir à l'arc</li> <li>✚ Être capable d'organiser et d'arbitrer une manifestation et/ou une rencontre sportive dans une association, le département ou la région</li> </ul>
<b>Contenus de formation</b>	<p><b><u>Durée : 16 heures.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique</li> <li>✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement</li> </ul>
<b>Documentation et matériel demandé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle</li> <li>✚ Tenue de sport et Matériel de tir</li> <li>✚ Produits du terroir pour moment de convivialité</li> </ul>
<b>Responsable administratif</b>	Nadia DA SILVA
<b>Responsable formation</b>	Christine LEPINAY
<b>Formateurs</b>	M. BENTHANANE – C. LEPINAY – S. JUERY – F. PELLETIER – B. HASLEY
<b>Coût par stagiaire</b>	70 € repas compris, sans hébergement 100 € repas compris, avec hébergement + 10 € pour le tee-shirt
<b>Inscriptions</b>	<p style="text-align: center;">sur internet Stage numéro 0715</p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.ufolep-formations-psc1.org/FORMATIONS_ET_PSC1_WEB/FR/offresstages.awp?P1=18;28;36;37;41;45">http://www.ufolep-formations-psc1.org/FORMATIONS_ET_PSC1_WEB/FR/offresstages.awp?P1=18;28;36;37;41;45</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Ou auprès du Comité Régional (<a href="mailto:ufolepcentre@orange.fr">ufolepcentre@orange.fr</a>)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de réception des dossiers :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>05 novembre 2016</b></p>
<b>Composition du dossier d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Un chèque d'un montant de 70 € ou 100 € selon l'option choisie libellé à l'ordre de l'UFOLEP CENTRE Val de Loire (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation)</li> <li>✚ photocopie de la licence 2017-2018</li> </ul>

**Le Comité Régional UFOLEP Centre se réserve le droit d'annuler la formation sans préavis si l'effectif n'atteint pas un minimum de 6 personnes. Stage limité à 20 places.**

**BF1A - TIR À L'ARC**  
**Les 17, 18, 19 novembre 2017 et 2, 3, 4 février 2018**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

<b>Discipline / Type de stage</b>	<b>TIR A L'ARC - BF1A</b>
<b>Date(s) et Lieu(x) du stage</b>	Les 17, 18, 19 novembre 2017 et 2, 3, 4 février 2018 à l'UFOLEP 41 Vendredi : 19h repas puis 20h30 à 23h - Samedi : 9h à 21h - Dimanche : 9h à 17h30
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2017/2018</i>) et avoir 17 ans minimum</li> <li>✚ Avoir validé sa période probatoire</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Devenir animateur Tir à l'arc 1<sup>er</sup> degré</li> <li>✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans une association, le département ou la région. Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale</li> </ul>
<b>Contenus de formation</b>	<p><b><u>Durée : 30 heures.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique</li> <li>✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement</li> </ul>
<b>Documentation et matériel demandé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle</li> <li>✚ Tenue de sport et Matériel de tir</li> <li>✚ Produits du terroir pour moment de convivialité</li> </ul>
<b>Responsable administratif</b>	Nadia DA SILVA
<b>Responsable formation</b>	Christine LEPINAY
<b>Formateur</b>	M. BENTHANANE – C. LEPINAY – S. JUERY – F. PELLETIER – B. HASLEY
<b>Coût par stagiaire</b>	130 € repas compris, sans hébergement 180 € repas et hébergement compris
<b>Inscriptions</b>	<p style="text-align: center;">sur internet Stage numéro 0715</p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.ufolep-formations-psc1.org/FORMATIONS_ET_PSC1_WEB/FR/offresstages.awp?P1=18;28;36;37;41;45">http://www.ufolep-formations-psc1.org/FORMATIONS_ET_PSC1_WEB/FR/offresstages.awp?P1=18;28;36;37;41;45</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Ou auprès du Comité Régional (<a href="mailto:ufolepcentre@orange.fr">ufolepcentre@orange.fr</a>)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de réception des dossiers :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>05 novembre 2017</b></p>
<b>Composition du dossier d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Un chèque d'un montant de 130 € ou 180 € selon l'option choisie libellé à l'ordre de l'UFOLEP CENTRE Val de Loire (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation)</li> <li>✚ photocopie de la licence 2017-2018</li> </ul>

Le Comité Régional UFOLEP Centre se réserve le droit d'annuler la formation sans préavis si l'effectif n'atteint pas un minimum de 6 personnes. - Stage limité à 20 places.

**BF2A - TIR À L'ARC**  
**Les 17, 18, 19 novembre 2017 et 2, 3, 4 février 2018**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

<b>Discipline / Type de stage</b>	<b>TIR A L'ARC - BF2A</b>
<b>Date(s) et Lieu(x) du stage</b>	Les 17, 18, 19 novembre 2017 et 2, 3, 4 février 2018 à l'UFOLEP 41 Vendredi : 19h repas puis 20h30 à 23h - Samedi : 9h à 21h - Dimanche : 9h à 17h30
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>) et 18 ans minimum</li> <li>✚ Être titulaire du BF1A</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Devenir animateur Tir à l'arc 2<sup>ème</sup> degré</li> <li>✚ Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association, le département ou la région. Être capable de participer aux actions d'une équipe de formation</li> </ul>
<b>Contenus de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique</li> <li>✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement</li> </ul>
<b>Documentation et matériel demandé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle</li> <li>✚ Tenue de sport et Matériel de tir</li> <li>✚ Produits du terroir pour moment de convivialité</li> </ul>
<b>Responsable administratif</b>	Nadia DA SILVA
<b>Responsable formation</b>	Christine LEPINAY
<b>Formateur</b>	M. BENTHANANE – C. LEPINAY – S. JUERY – F. PELLETIER – B. HASLEY
<b>Coût par stagiaire</b>	130 € repas compris, sans hébergement 180 € repas et hébergement compris
<b>Inscriptions</b>	<p style="text-align: center;">sur internet Stage numéro 0715</p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.ufolep-formations-psc1.org/FORMATIONS_ET_PSC1_WEB/FR/offresstages.awp?P1=18;28;36;37;41;45">http://www.ufolep-formations-psc1.org/FORMATIONS_ET_PSC1_WEB/FR/offresstages.awp?P1=18;28;36;37;41;45</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Ou auprès du Comité Régional (<a href="mailto:ufolepcentre@orange.fr">ufolepcentre@orange.fr</a>)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de réception des dossiers :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>05 novembre 2017</b></p>
<b>Composition du dossier d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Un chèque d'un montant de 130 € ou 180 € selon l'option choisie libellé à l'ordre de l'UFOLEP CENTRE Val de Loire (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation)</li> <li>✚ photocopie de la licence 2017-2018</li> </ul>

**Le Comité Régional UFOLEP Centre se réserve le droit d'annuler la formation sans préavis si l'effectif n'atteint pas un minimum de 6 personnes. - Stage limité à 20 places.**



*ufolep*

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# SPORT SOCIÉTÉ



5<sup>ème</sup> Journée technique du Pôle ressources national « sport, éducation, mixités, citoyenneté »

« Nouveaux publics, nouveaux enjeux : comment les acteurs du sport peuvent faire évoluer leurs modèles socio-économiques »

**Le jeudi 7 décembre 2017**  
**A L'INSEP**  
**9h – 17h**

Inscription avant **le 10 novembre 2017**, gratuite et obligatoire, nombre de places limitées

**Vous êtes agent de l'État en fédération ou en service déconcentré,  
Vous êtes cadre fédéral, agent d'une collectivité territoriale, acteur de l'ESS.**

Cette journée technique « **Nouveaux publics, nouveaux enjeux : comment les acteurs du sport peuvent faire évoluer leurs modèles socio-économiques** » interroge vos pratiques professionnelles et vos projets !

Les journées techniques sont des temps d'approfondissement et d'analyse critique des pratiques professionnelles, dans une logique de transversalité.

Elles proposent une alternance d'éclairages d'experts ou de paroles universitaires et de mises en situation au travers d'ateliers de travail thématiques.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le PRN SEMC à l'adresse suivante : [prn.semc@semc.sports.gouv.fr](mailto:prn.semc@semc.sports.gouv.fr)

Retrouvez [le programme](#) et [le lien d'inscription](#).



## **Prix « Jeunesse pour l'égalité » : c'est parti pour la 5e édition « Stop aux clichés ! »**

Les clichés alimentent les inégalités et les discriminations. Sexe, couleur de peau, catégorie sociale, âge, handicap, orientation sexuelle, lieu de vie : et si on renversait les rôles assignés aux uns et aux autres ? Pour la 5e édition du Prix « Jeunesse pour l'égalité », l'Observatoire des inégalités invite les jeunes à s'exprimer.

Le Prix récompensera les candidats dans deux catégories :

- vidéo (1'30" maximum)
- supports visuels (photos, affiches, photos, dessins, animations web, etc.).

**Concours organisé du 9 octobre 2017 au 31 janvier 2018**

### **Qui peut participer ?**

Les jeunes de **11 à 25 ans**, par équipe de deux minimum, éventuellement encadrés par des adultes.

L'objectif est de vous donner la parole, de mettre en avant vos idées. Pas besoin d'être un professionnel de la caméra ou du graphisme : nous sélectionnons les projets pour l'originalité et la pertinence des idées.

### **Que gagne-t-on ?**

Des chèques cadeaux et un trophée « Jeunesse pour l'égalité ».

### **Comment participer ?**

Lorsque votre création est prête, déposez-la et inscrivez-vous en ligne sur notre site [www.jeunes.inegalites.fr](http://www.jeunes.inegalites.fr) avant le **31 janvier 2018**.

**Retrouvez toutes les informations sur notre site [www.jeunes.inegalites.fr](http://www.jeunes.inegalites.fr).**

### **Pour tout renseignement :**

Observatoire des inégalités

02 47 44 63 08

[concoursvideo@inegalites.fr](mailto:concoursvideo@inegalites.fr)

Avec le soutien de :





## Appel à projets 2018 Allez les filles !

**La pratique physique et sportive, outil d'insertion sociale, professionnelle et familiale pour les jeunes femmes des territoires sensibles ou isolés**

Date limite de réception des dossiers : **17 janvier 2018 avant minuit**

### " Allez les filles ! "

À travers cet appel à projets, la Fondation de France entend soutenir des initiatives ayant pour objectif d'**utiliser la pratique sportive hebdomadaire comme un outil au service de l'insertion ou de l'amélioration de la santé** des jeunes femmes de 12 à 25 ans qui en sont éloignées au sein des quartiers populaires. Les projets issus des zones rurales isolées peuvent aussi être étudiés.

L'expérience montre que la réussite de tels projets passe par plusieurs facteurs : excellente connaissance du territoire, nécessité d'une approche pluridisciplinaire concertée (sportive et éducative, sanitaire, sociale...), capacité à adapter son projet en fonction des évolutions et besoins des jeunes femmes, construction de partenariats spécifiques et mobilisation des jeunes femmes et de leur entourage par l'équipe dès la conception du projet.

Vous trouverez, en cliquant sur le lien ci-dessous, les modalités d'envoi ainsi que les dates de réception des demandes.

Nous vous invitons à vous connecter sur le lien suivant :  
<https://www.fondationdefrance.org/fr/allez-les-filles>

Nous avons mis en place un nouvel outil de dépôt des demandes. Nous recommandons vivement aux candidats de créer leur profil très rapidement et d'anticiper au maximum la gestion des renseignements administratifs liés à leur structure.

Il leur sera alors possible d'accéder à tout moment au contenu du dossier de demande de subvention.

Pour nous aider cette année encore à encourager de nouvelles structures dans le développement de projets originaux, nous vous remercions par avance de bien vouloir le diffuser le plus largement possible.

N'hésitez pas à contacter notre programme pour tout renseignement complémentaire au 01 44 21 31 90 ou par mail : [sport@fdf.org](mailto:sport@fdf.org)



**COMMUNIQUE DU 17 OCTOBRE 2017**

La grande distribution de vêtements et équipements sportifs : la place des femmes ? **Carton rouge !** Par [Catherine LOUVEAU](#), professeur émérite

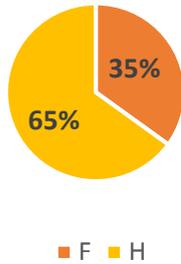


« Décathlon à fond... les clichés », telle fut notre réaction, le 19 août dernier, sur notre page Facebook suite à la publication du catalogue de rentrée de ce distributeur d'équipements sportifs. Mais nous avons voulu aller plus loin et comparer ce que les autres enseignes avaient à leur tour concocté... le résultat est édifiant !

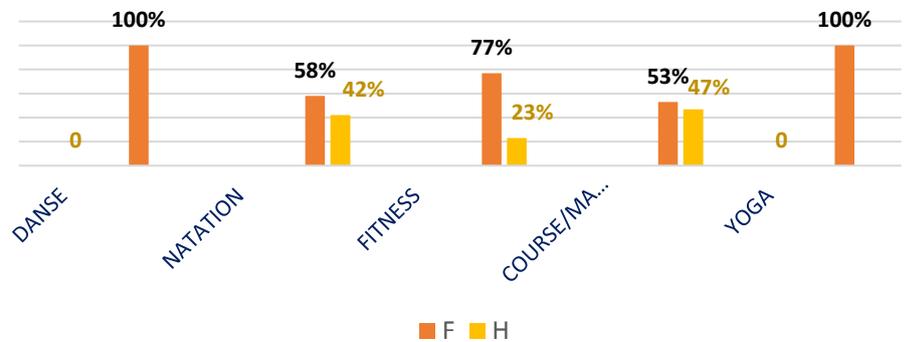
Dans les catalogues de ces 4 distributeurs majeurs de la rentrée 2017-2018 : Décathlon, Go sport, Intersport, Sport 2000 :

- Les femmes et les filles n'apparaissent que dans **un tiers des photos** ... et dans des activités très classiquement considérées comme « féminines »: elles dansent, font du fitness, marchent et nagent... quasi exclusivement.

Representation Femmes - Hommes

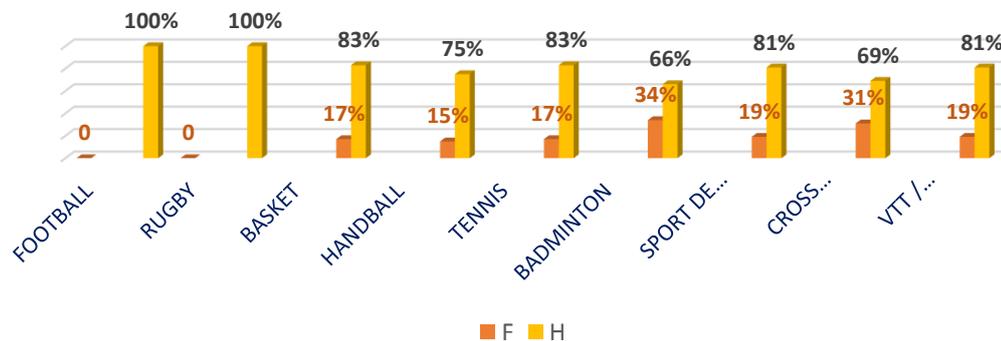


Repartition Femmes - Hommes par sport

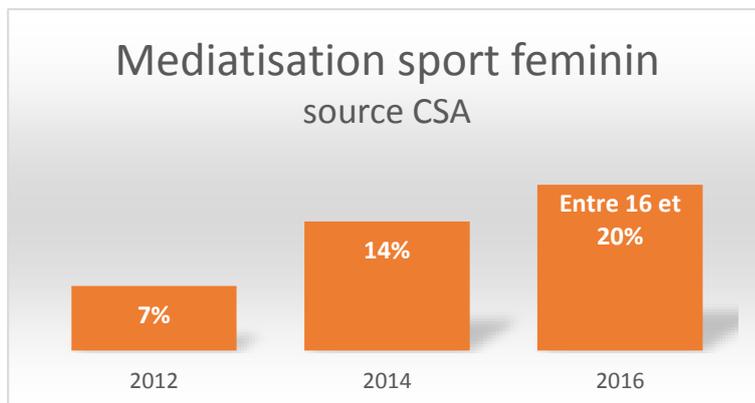
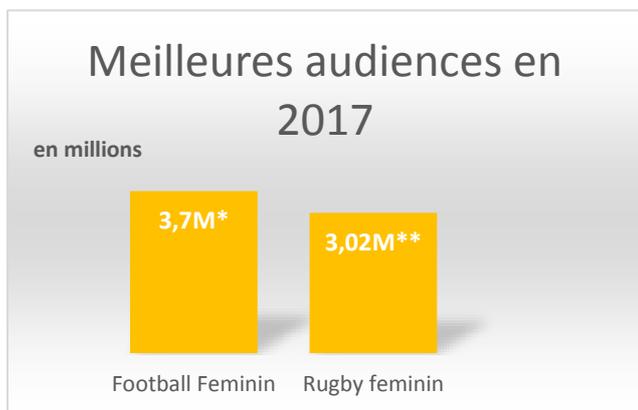


- Quant aux hommes, seuls eux sont représentés jouant au football et au rugby ; mais encore et, dans plus de deux tiers des images (voire 80%), jouant au basket, au handball, au tennis et au badminton.....

Repartition Femmes - Hommes par sport



Images, classiquement stéréotypées et quelque peu datées. Certes des sports de tradition masculine tels le football et le rugby comptent à ce jour toujours plus de 90% d'hommes parmi les licenciés. Reste que les femmes et les filles y sont de plus en plus nombreuses et surtout de plus en plus visibles dans les medias, sur les grandes chaînes publiques gratuites y compris. Les rencontres féminines font de fortes audiences, alors que les footballeuses sont plus de 120 000 en France en 2017.



\* **Audience Football au féminin** : ¼ de finale Euro féminin 30 juillet 2017 : France/Angleterre – 3,7 millions téléspectateur.trices – 18% de part de marché.

\*\***Audience Rugby au féminin** : ½ finale de Coupe du monde 23 août 2017 : Angleterre/France 3,02 millions téléspectateur.trices – 15,1% de part de marché

#### La grande distribution demeure décidément dans l'arrière garde...

L'édition 2017-2018 du catalogue Clubs & Collectivités de Sport 2000 « *qui concentre tout ce qu'il se fait de mieux sur la planète Sport* » (!) présente 12 photos sur sa couverture ; 4 féminines, dont deux filles jeunes en GR et en judo (avec des garçons) ; sur deux autres photos on aperçoit une joueuse de tennis, des volleyeuses... et à côté d'elles, 8 photos masculines : ils jouent au volley, au rugby, au basket, au football (2 fois), ils reçoivent une coupe et ... ils arbitrent.



**Ces grands distributeurs seront-ils les seuls à ne pas suivre, voire même encourager le gagne terrain des filles dans tous les sports et qui s'annonce croissant dans les générations à venir ?**

Merci à notre experte [Catherine LOUVEAU](#), professeur émérite pour sa contribution rédactionnelle.

**Liens (au 09 Octobre 2017) :**

**Décathlon** : <https://www.decathlon.fr/catalogue-sport-op-rds.html>

**Go Sport** : <https://www.go-sport.com/catalogues>

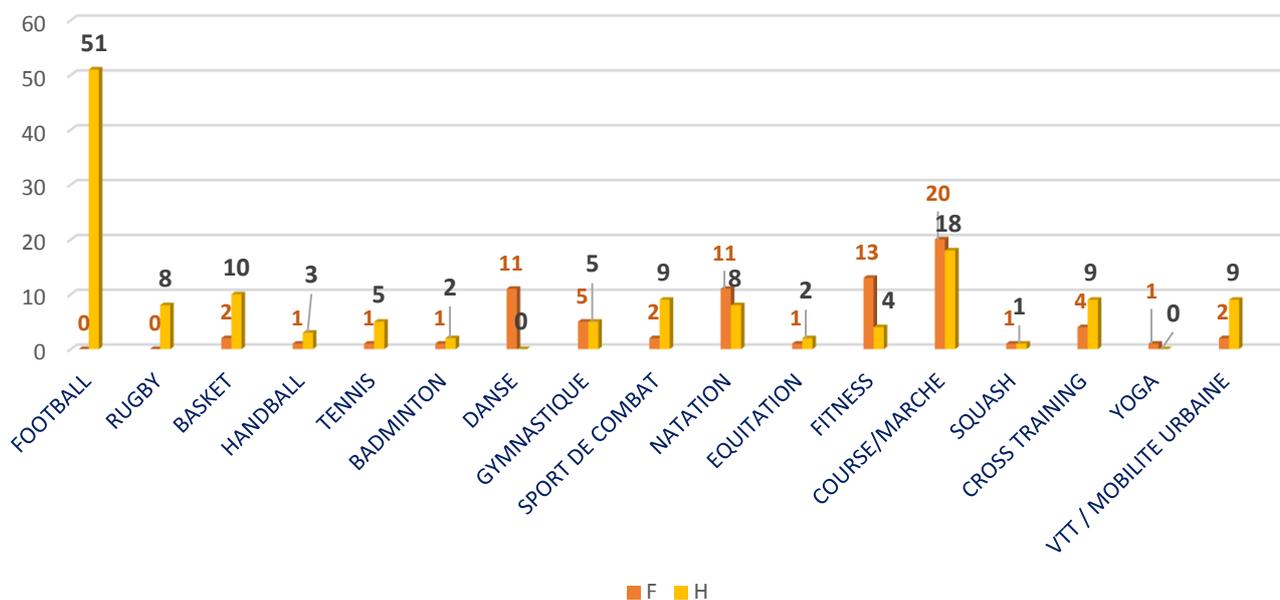
**Intersport** <https://www.quoty.fr/fr-fr/intersport/catalogues/vous-allez-adorer-la-rentree-les-mercredis-du-23-08-2017-au-16-09-2017/1>

**Sport 2000** : <http://www.sport2000.fr/images/flipbook/depliant10p-rdclubs2017.pdf> et <http://www.sport2000.fr/catalogues/clubs-co-2017-2018.html>

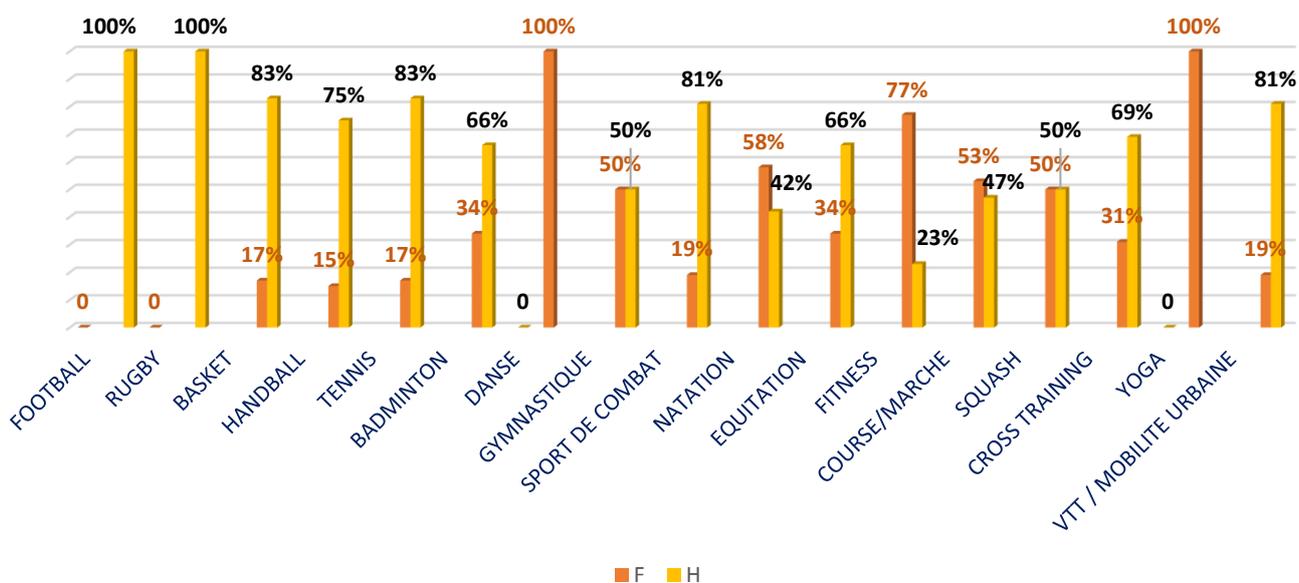
**Cont@ct n°5 du 1er novembre 2017**

# Sport Société

## Nombres de Femmes et Hommes par sport



## % Femmes - Hommes



	Décathlon		Go Sport		Intersport		Sport 2000		Total		% Licencie.e.s	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
<b>FOOTBALL</b>	0	25	0	2	0	15	0	9	0	51 100%	6,7	93,3
<b>RUGBY</b>	0	3			0	5			0	8 100%	6,8	93,2
<b>BASKET</b>	1	4	0	2	1	4			2 17%	10 83%	35	65
<b>HANDBALL</b>	0	2			1	1			1 15%	3 75%	37	63
<b>TENNIS</b>	1	3	0	1	0	1			1 17%	5 83%	29	71
<b>BADMINTON</b>	0	1			1	1			1 34%	2 66%	36	64
<b>DANSE</b>	7	0	1	0	3	0			11 100%	0	85	15
<b>GYMNASTIQUE</b>	5	5							5 50%	5 50%	80	20
<b>SPORT DE COMBAT</b>	0	5	1	1	1	3			2 19%	9 81%		
<b>NATATION</b>	7	3	2	0	2	5			11 58%	8 42%	53	47
<b>EQUITATION</b>	1	2							1 34%	2 66%	83	17
<b>FITNESS</b>	3	1	2	1	5	1	3	1	13 77%	4 23%		
<b>COURSE/MARCHE</b>	12	9	4	3	3	5	1	1	20 53%	18 47%		
<b>SQUASH</b>	1	1							1 50%	1 50%	18	82
<b>CROSS TRAINING</b>	4	5			0	3	0	1	4 31%	9 69%		
<b>YOGA</b>	1	0							1 100%	0		
<b>VTT / MOBILITE URBAINE</b>	2	7	0	1	0	1			2 19%	9 81%		
<b>TOTAL</b>	45	76	10	11	17	45	4	12	76	144		
<b>TOTAL EN %</b>	38	62	48	52	28	72	25	75	35%	65%		



*wfolep*

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# SPORT EDUCATION

# APPEL À CANDIDATURES

## ATHLETISME & PRATIQUES ASSOCIEES



### À l'attention des comités UFOLEP

Dans le cadre du renouvellement des Commissions Nationales Sportives en juin dernier, il n'y a malheureusement pas eu de candidatures de techniciens qui permettent de structurer un projet de développement fédéral pour l'athlétisme et les pratiques associées.

Pour autant, les pistes sont nombreuses et indispensables au vu de l'évolution des effectifs (-500 sur la dernière mandature) : rénovation des formats de manifestations nationales, développement des pratiques de nature (école de trail, course hors stade), renforcement du projet associatif des clubs (orientation, entretien, multisport athlétisme), développement de services (stages sportifs ...), ...

Nous vous sollicitons donc pour identifier auprès de votre réseau, des personnes qui seraient susceptibles de s'engager sur un projet sportif national en faveur de l'athlétisme UFOLEP pour les 2 prochaines années 2018-2019.

Vous trouverez ci-dessous la fiche de candidatures à retourner le plus rapidement possible.

# ATHLETISME

## CANDIDATURE 2017-2019

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ..... / ..... / .....  
 N° de licence : ..... Association : ..... Département : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 ☎ (dom.) : ..... ☎ (trav.) : ..... e - mail : .....  
 ☎ (portable) : ..... 📠 : .....

Appel à candidatures pour être membre de la Commission Nationale Sportive (*développement de pratiques, organisation d'évènements, production d'outils techniques et pédagogiques, innovation dans l'offre, création de services aux clubs et licenciés, ...*).

### Implications locales au sein de la Ligue de l'Enseignement et de l'UFOLEP :

.....  
 .....

### Motivations/Objectifs :

.....  
 .....

### Compétences (en lien avec la mission souhaitée ci-dessus) :

.....  
 .....

### Diplômes et qualifications sportives :

.....  
 .....

### Remarque(s) / complément(s) :

.....  
 .....

Je m'engage sans réserve à soutenir toutes les initiatives prises par la fédération afin de promouvoir la pratique de ..... à l'UFOLEP dans le cadre du projet fédéral d'organisation et de développement de l'activité.

A : ..... le : ..... Signature :

### Avis motivé du Comité Départemental (*l'avis motivé et les signatures sont **obligatoires***)

.....  
 .....

Signature du (de la) Président(e) :

Cachet de la délégation départementale

À Adresser à Isabelle MATTHEY : [imatthey.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:imatthey.laligue@ufolep-usep.fr) ou à l'UFOLEP Nationale,  
 3 Rue Récamier - 75341 PARIS Cedex 07

# ORGANISATION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2018

Appel à candidatures



La Commission Nationale Sportive **d'Athlétisme** recherche des comités départementaux qui souhaiteraient organiser en **2018** :

- ✚ le Championnat National Cross-Country
- ✚ le Championnat National Indoor
- ✚ le Championnat National Eté

Prière de faire parvenir votre candidature, le plus rapidement possible, à :

UFOLEP Nationale  
☎ 01.43.58.97.78.  
✉ [imatthey.lalique@ufolep-usep.fr](mailto:imatthey.lalique@ufolep-usep.fr)

Composition du dossier :

- Une lettre de candidature signée du Président du Comité Départemental
- Un descriptif des installations

N'hésitez pas à prendre contact avec l'UFOLEP Nationale pour tout renseignement complémentaire.

## Le bénévolat sportif en quête de sens

(sources : acteurs du sport, CNEA)



© Iuliia Sokolovska / AdobeStock.com

**E**ncadrer, entraîner, accompagner, les **bénévoles sportifs** seraient plus de 3,5 millions en France. Et contrairement aux idées reçues, ce nombre est même plutôt en augmentation. Mais la nature de leur engagement évolue, plus parcellaire, limitée dans le temps et avec des attentes précises. Au point que **fidéliser les bénévoles** devient un véritable enjeu y compris en abordant la délicate question du défraiement et de l'accès à l'emploi. Pour les clubs mais aussi pour les collectivités car **sans les bénévoles, plus de sport**.

Existe-t-il une **crise du bénévolat en France** ? « Non » répondait en 2004 (1), le regretté Frédéric Bolotny, professeur au Centre de droit et d'économie du sport de Limoges (Haute-Vienne), en référence à un « certain catastrophisme ambiant ». Treize ans plus tard, l'idée selon laquelle, « il n'y aurait plus de bénévoles », notamment dans les associations sportives, apparaît toujours aussi répandue dans la société. Elle se heurte toutefois aux chiffres. Depuis 2004, l'association Recherches & solidarités explore les grandes tendances de l'**engagement bénévole** en France. D'une manière générale, leur nombre ne cesse d'augmenter, ces dernières années, passant par exemple de 12,5 millions à 13 millions entre 2013 et 2016. Les associations sportives en rassembleraient environ 3,5 millions, des hommes en majorité (63 %). À noter que ces derniers sont 28 % plus nombreux en proportion que dans les autres secteurs associatifs. Et les femmes, 16 % moins nombreuses (2).

### Bénévole et... bénévole

Mais il y a bénévole et... bénévole ! En 2013, les 2es Assises du sport à Rennes avaient fait ressortir différentes catégories : le bénévole administratif (dirigeant), le bénévole technique (animateur, encadrant) et le bénévole événementiel, qui intervient ponctuellement lors d'une manifestation ou d'une compétition. De cette typologie, étaient ressortis deux **profils de bénévoles** : l'un, engagé, qui va pleinement adhérer et participer au développement de l'association, l'autre, le distancié, qui donnera du temps pour une occasion ponctuelle. D'une manière générale, les **bénévoles du sport** seraient aussi plutôt heureux de leur sort, comme l'explique Jacques Malet, président de Recherches & solidarités et coauteur de « La France bénévole » avec Cécile Bazin. « Dans deux cas sur trois, ils affichent leur satisfaction et même leur optimisme lorsque nous les interrogeons », souligne-t-il. Avant d'apporter une nuance d'importance : « lorsque l'on s'adresse aux responsables des associations, le discours change. Là, oui, ils rament pour trouver des **bénévoles qui acceptent de s'engager**, dans les bureaux, pour des fonctions de président, de trésorier ou autre secrétaire général. La crise du bénévolat se situe davantage à ce niveau ». Celui des **bénévoles engagés**.

### Crise de responsabilités

Cinquante ans de bénévolat derrière lui, l'ancien président de la Fédération française d'athlétisme et actuel vice-président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), Bernard Amsalem approuve. « Nous sommes face à une crise des responsabilités. Pas de l'engagement associatif ». Les postes de dirigeants rebutteraient pour deux raisons principales citées par Paul Dubois, secrétaire général de la Fédération nationale des offices municipaux des sports (FNOMS): « un, les gens hésitent à s'investir par manque de temps alors que le volume horaire d'un poste de dirigeant est compliqué à évaluer. Deux, ils redoutent les conséquences juridiques inhérentes à un poste de président ou de trésorier par exemple ».

### L'équivalent de 274000 ETP

Dans une étude réalisée pour le compte du CNOSF et citée par le cabinet Olbia Conseil (1), la valorisation financière du bénévolat sportif a été estimée à 7,5 milliards d'euros ! Un travail du CNRS ajoute que les 5,7 millions de participations annuelles bénévoles dans le sport représentent également l'équivalent de 274000 emplois à temps plein (ETP). Contre 189000 ETP pour le bénévolat dans la culture ou 171000 ETP dans la santé et le social. Soit un « impact considérable sur le fonctionnement d'un secteur associatif qui emploie 104000 salariés. C'est 2,5 fois plus! », poursuit le cabinet. Lequel ajoute que le budget moyen d'une association sportive est de 29350 euros alors qu'il dépasse les 65000 euros pour l'ensemble des associations des autres secteurs. (1) Après 2017 - 8 débats sur l'avenir du sport français - Fédérations et associations sportives : vers un nouveau modèle de développement.

### Frustration du bénévole

À l'occasion de ses travaux successifs, l'équipe de Recherches & solidarités a pourtant constaté que la quête de responsabilités arrivait en tête des motivations des nouveaux engagés (29 %). En particulier parmi les jeunes. Mais au bout de quelques années d'exercice, celle-ci retombe au point de n'être plus partagée que par 22 % de ces mêmes bénévoles. « Une tendance préoccupante dans la mesure où elle traduit une certaine frustration susceptible, à terme, d'entraîner l'**abandon du bénévolat** », soulignent-ils. Sans compter que « l'image du président qui court partout et qui croule sous les dossiers administratifs ne donne pas forcément envie aux éventuels candidats de s'engager », enchaîne Jacques Malet. « Cette attitude est néfaste. Une solution pour faciliter la transmission et se partager les responsabilités des postes, serait de mettre systématiquement en place des binômes ou des trinômes ».

### Plus parcellaire

Ces dernières années, Jacques Malet a également constaté un « basculement légitime vers un état d'esprit où il ne convient plus d'être simplement **volontaire pour être bénévole**. Il faut avoir des compétences ». La nature de l'engagement a aussi évolué « devenant plus parcellaire, limitée dans le temps et avec des attentes précises, quelles qu'elles soient ». Avec en toile de fond, le défi de la **fidélisation des bénévoles**. Pour Paul Dubois - tout comme Jacques Malet (lire l'interview) - la solution passe par « l'élaboration d'un projet associatif. Ce document permet vraiment de cristalliser l'ensemble de l'engagement des bénévoles. Le projet sportif est souvent trop important au regard du projet associatif. D'ailleurs on parle plus souvent de licenciés que d'adhérents. En pratique, cela commencerait par un accueil spécifique du nouveau bénévole, pour lui expliquer à quoi il adhère, détailler le fonctionnement de la structure, l'objectif commun. Nous parlons d'une adhésion et non d'une prestation... ».

### Écoutés, valorisés, reconnus

« **Fidéliser des bénévoles** est effectivement plus simple sur une épreuve renommée que pour faire tourner un petit club », confirme Yves Cordier, chef d'orchestre des triatlons IronMan de Nice et encore de Vichy. L'organisation du premier requiert 1500 « volontaires », pour 2000 à 2500 athlètes. « Plus de huit sur dix reviennent d'une année sur l'autre ». Sa recette ? « Faire en sorte de les responsabiliser, qu'ils se sentent écoutés, valorisés et reconnus. Nous nous appuyons également beaucoup sur les clubs, associations et comités des fêtes locaux. Avec, autant que possible, un retour de notre part dans l'année, sur des prêts de matériels ou autre. C'est un échange ». Il pointe toutefois une difficulté sur le poste de commissaire, ces hommes et femmes qui assurent la sécurité des carrefours. Un rôle crucial sur le plan de la sécurité. Or, « il est de plus en plus compliqué d'en trouver. À tel point que l'on peut s'orienter vers du défraiement personnalisé ou le recours à des agences d'intérim » !

### Emploi déguisé?

« Défraiement », le mot tabou est lâché. « Effectivement, nous constatons parfois que le budget déplacement pèse lourd dans le bilan de certaines associations. Il y a des abus », glisse Jean-Christophe Hortolan, vice-président en charge des sports de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne, dans le sud-Charentes. Maître de conférences à l'université Toulouse III--Paul Sabatier et ancien directeur des sports à la mairie de Grenoble (Isère), Éric Adamkiewicz s'interroge : « dans les soi-disant **3,5 millions de bénévoles sportifs**, compte-t-on les entraîneurs qui touchent une indemnité ? **Un entraîneur indemnisé n'est pas un bénévole**. C'est un emploi déguisé. Et cette logique tordue est en train de basculer au niveau administratif avec des indemnités kilométriques et autres frais de réunions ! En plus, ce type de comportement non pas malhonnête mais déviant, empêche l'association de se structurer pour l'embauche de vrais emplois avec de vrais statuts ».

### En chantier

Quelle est l'ampleur du phénomène dans les 320000 associations sportives françaises ? Impossible à dire... Dans ce contexte, les questions autour de la sécurité juridique et de la création d'un véritable **statut du bénévole** représentent de véritables serpents de mer. Lorsqu'il était en campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait évoqué « la mise en œuvre d'un plan de **valorisation du bénévolat** avec le renforcement de la **protection des bénévoles** en matière de responsabilité personnelle et le renforcement du mécénat de compétence ». Le chantier est-il lancé ? Interrogé sur le sujet, le ministère des Sports n'a pas répondu à nos questions. Il faut dire qu'il a été sollicité au cœur de l'affaire Bernard Laporte et des accusations de favoritisme qui entourent le président de la Fédération française de rugby. Un président bénévole.

(1) « Y a plus de bénévoles », paru dans la Revue juridique et économique du sport n° 71 de juin 2004, p. 35. (2) « Le sport en France : repères, chiffres-clés et paroles d'acteurs », avril 2014.



**V**ous trouverez plusieurs liens hypertextes les fiches réflexes éditées par le Ministère de l'Intérieur :

- Communiqué général UFOLEP sur les manifestations sportives : [à télécharger](#)
- Fiche nouvelles règles pour les manifestations sur la voie publique avec des véhicules non motorisés : [à télécharger](#)
- Fiche réflexe autorisation pour les manifestations sportives avec Véhicules Terrestres à Moteur (sur un circuit non permanent ou sur la voie publique) : [à télécharger](#)
- Fiche réflexe autorisation pour les manifestations sportives sans Véhicules Terrestres à Moteur (sur un circuit permanent homologué) : [à télécharger](#)
- Fiche réflexe homologation circuit : [à télécharger](#)

# LE REPERTOIRE DES COMMISSIONS NATIONALES SPORTIVES (CNS) / GROUPES DE TRAVAIL SPORTIFS (GTS) / COMITE DE PILOTAGE

2017-2019



**V**ous trouverez en lien hypertexte la composition par activités des nouveaux membres des CNS / GTS / COPIL pour la période 2017 – 2019. Ce document est amené à être complété par de nouvelles ressources humaines en fonction des projets d'activité en cours d'élaboration :

[à télécharger](#)

Sur le site internet fédéral : <http://www.ufolep.org/> dans la rubrique répertoire, les coordonnées complètes des membres de CNS.

## RETOUR LE RASSEMBLEMENT NATIONAL SPORT EDUCATION

[Voir la version en ligne](#)



***Plus de 230 participant.e.s au rassemblement national UFOLEP dédié aux acteurs de la vie sportive et associative.***

### **Conquérir, fédérer, éduquer, former et Soutenir**

Les acteurs de la vie associative et sportive que sont les élus de comités, les professionnels du réseau, les techniciens des activités se sont donné rendez-vous pour poser les bases de nouvelles réflexions sur la place des associations locales face aux évolutions du secteur sportif et notre accompagnement. Merci pour leur participation active aux différents travaux

Un rassemblement ouvert à d'autres acteurs sportifs, associatifs et du bénévolat car pas moins de 16 organisations sont venues apporter leurs expertises.

Placé sous le signe de l'innovation, ce rassemblement a permis d'engager de nouvelles collaborations en faveur de la vie fédérative.

Enfin, notre temps fort a été le lancement officiel de la mandature sportive avec la définition d'axes de développement pour ces prochaines années accompagner d'un vent de modernité avec la présentation de nouveaux outils et modes de fonctionnement.

De belles ambitions et engagements qui donneront lieu à des propositions concrètes dans les prochaines semaines afin de continuer de faire évoluer notre vision du Sport et faire de la vie associative un levier de développement pour notre fédération.

Natacha Mouton-Levrey

*Vice-Présidente en charge du secteur Sport et Éducation*

## LES CHIFFRES CLÉS

- **232** participant.e.s
- Plus de **20** activités sportives représentées
- **60** comités départementaux représentés
- **8** comités régionaux représentés
- **15** jeunes en Service Civique
- **6** conférenciers invités
- **17** ateliers et **3** tables rondes
- **24** stands sur l'EDUCTOUR

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

**RASSEMBLEMENT NATIONAL UFOLEP**  
Sport et Éducation  
Du 6 au 8 octobre 2017 à Paris

Comment faire de  
l'association sportive un  
modèle d'organisation  
d'avenir ?

Education, plaisir, citoyenneté, solidarité, engagement...  
L'UFOLEP doit sans cesse inventer les pratiques sportives qui séduiront de nouveaux publics, adapter ses compétitions à la diversité de ses licenciés, partager les gestes qui sauvent, générer une vie associative qui rassemble et agit dans la cité, former ses acteurs, proposer de nouveaux services aux dirigeants, bénévoles et pratiquants...

Faisons de ce rassemblement un outil de réflexion autour des nouvelles formes d'engagements et d'organisations associatives, de l'innovation dans notre modèle fédéral avec le développement du multisport, de l'identification de nouvelles formes de pratiques afin de répondre aux attentes des pratiquant.e.s et futur.e.s pratiquant.e.s.

Ensemble, jouons sans réserve notre rôle de fédération multisports, au service de tous, pour le plaisir de chacun, faisons vivre un sport citoyen, ludique, convivial et solidaire !

Merci de votre engagement et bons travaux.

Isabelle JACQUET - Natacha MOUTON-LEVREAY  
Élue nationale en charge de la vie sportive fédérale  
Vice-Présidente en charge du secteur Sport et Éducation

Philippe MACHU  
Président de l'UFOLEP Nationale

Fédération sportive de  
la Région  
Languedoc-Roussillon  
en partenariat  
avec le département

Cliquez sur l'image ci-dessus pour accéder à la plaquette du rassemblement

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

PRÉSENTATIONS PPT

**TÉLÉCHARGEZ L'ENSEMBLE  
DES SUPPORTS**

[RETROUVEZ TOUTES LES PRÉSENTATIONS DU RASSEMBLEMENT](#)

DEUX NOUVEAUX PARTENARIATS SIGNÉS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT FÉDÉRATIF



TOUTES CES ORGANISATIONS ONT RÉPONDU PRÉSENTES, MERCI À ELLES !



PHOTOS & VIDEOS





## ORGANISATION DU CHAMPIONNAT NATIONAL A



La Commission Nationale Sportive **Tennis de Table** recherche un Comité Départemental qui souhaiterait organiser en **2018** les :

### ❖ Les Nationaux A de Tennis de Table

Prière de faire parvenir votre candidature, **le plus rapidement possible**, au Responsable de la CNS Tennis de Table :

Pierre BAYON

UFOLEP Nationale

[cns.tennisetable@ufolep.org](mailto:cns.tennisetable@ufolep.org)

[imatthey.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:imatthey.laligue@ufolep-usep.fr)

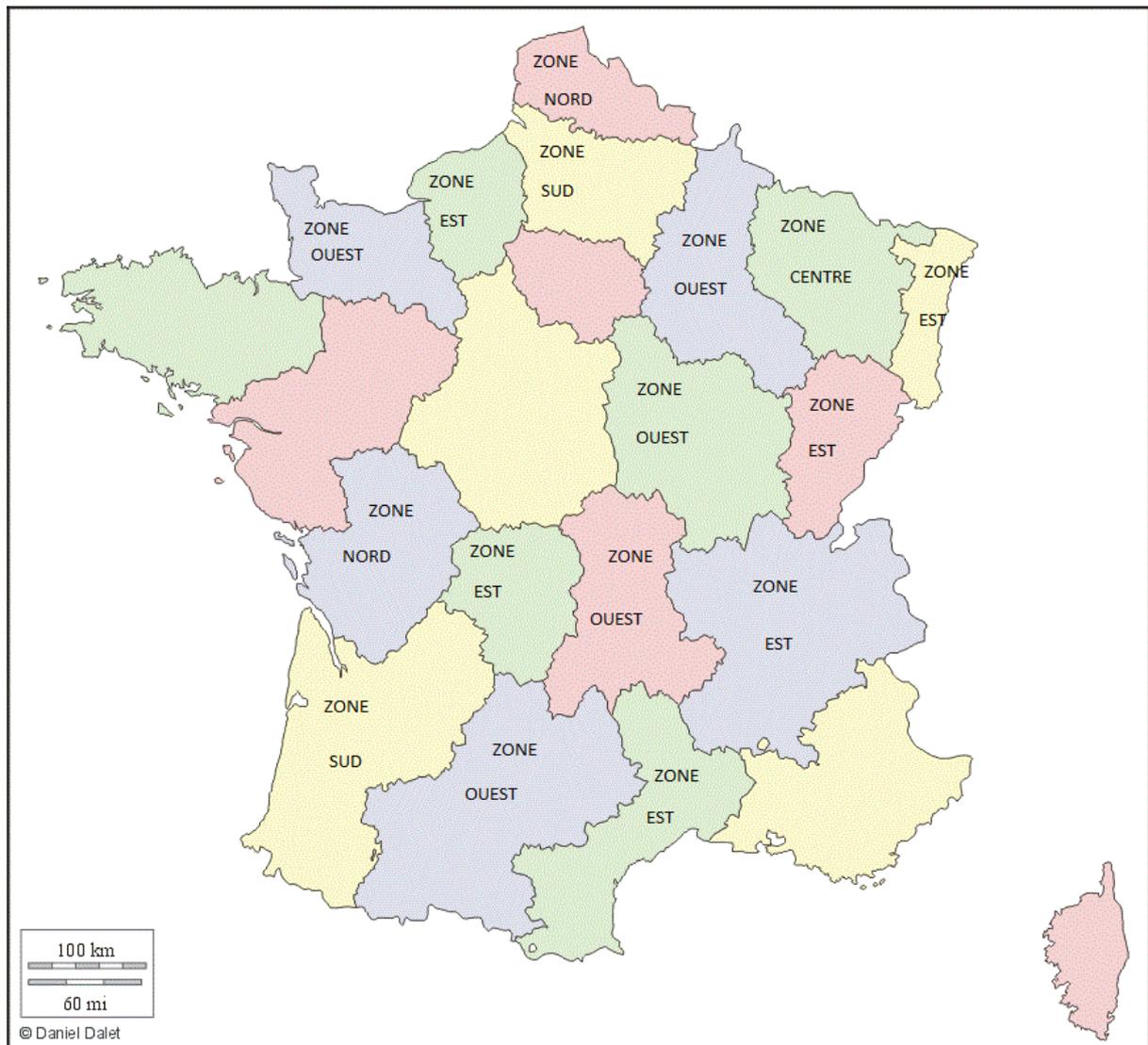
Composition du dossier :

- Une lettre de candidature signée du Président du Comité Départemental.
- Un descriptif des installations.

N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Pierre BAYON pour tout renseignement complémentaire.

Merci.

# LISTE DES REGIONS UFOLEP TENNIS DE TABLE



## HAUTS DE FRANCE

- |   |                     |
|---|---------------------|
|  ZONE NORD | NORD -PAS DE CALAIS |
|  ZONE SUD  | PICARDIE            |

## OCCITANIE

- |  |                     |
|--|---------------------|
|  ZONE OUEST | MIDI PYRENEES       |
|  ZONE EST   | LANGUEDOC ROUSSILON |

## AUVERGNE RHONE ALPES

- |  |             |
|--|-------------|
|  ZONE OUEST | AUVERGNE    |
|  ZONE EST | RHONE ALPES |

## BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- |  |                 |
|--|-----------------|
|  ZONE OUEST | BOURGOGNE       |
|  ZONE EST   | FRANCHE – COMTE |

## GRAND EST

- |   |                     |
|---|---------------------|
|  ZONE OUEST  | CHAMPAGNE -ARDENNES |
|  ZONE CENTRE | LORRAINE            |
|  ZONE EST    | ALSACE              |

## **NOUVELLE AQUITAINE**

 ZONE NORD	POITOU-CHARENTE
 ZONE EST	LIMOUSIN
 ZONE SUD	AQUITAINE

## **NORMANDIE**

 ZONE OUEST	BASSE NORMANDIE
 ZONE EST	HAUTE NORMANDIE

## **REGLEMENT DES COMPÉTITIONS NATIONALES DE TENNIS DE TABLE 2017 - 2018**

### **1) EXPOSE :**

La Commission Nationale organise les épreuves à finalités nationales ci-dessous :

- Individuels et doubles « B » ouverts aux joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP.
- Individuels et doubles « A » ouverts à tous les licenciés UFOLEP qu'ils soient à simple ou multiple appartenance, délégataire ou autres affinitaires.
- Les 12 heures UFOLEP de tennis de table, ouverts à tous les licenciés UFOLEP.
- **Les coupes nationales « B »** compétitions par équipes ouvertes aux joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP:
- **Les coupes nationales « A »** compétitions par équipes ouvertes à tous les licenciés UFOLEP qu'ils soient à simple ou multiple appartenance, délégataire ou autres affinitaires.

### **2) MODALITE D'ORGANISATION :**

Les phases nationales des épreuves mentionnées à l'article 1 se dérouleront pour la saison 2017/2018 sur 3 week-ends distincts ; à savoir :

- Week-end de Pâques : **12 Heures** compétition par équipes réunissant les,
- Week-end fin avril début mai : les **Individuels et les doubles « B »** et les **Coupes nationales « B »**,
- Week-end de la Pentecôte : les **Individuels et les doubles « A »** et les **Coupes nationales « A »**.

### **3) PRÉSENTATION DES ÉPREUVES :**

## **LES COUPES NATIONALES**

L'organisation en est confiée à un département qui s'engage à respecter le cahier des charges fourni par la Commission Nationale.

#### **Présentation des catégories :**

Les épreuves se décomposent en 6 tableaux spécifiques :

Dans la catégorie « A » :

- La coupe Manuel RENI, réservée aux adultes masculins de 17 ans et plus.
- La coupe Jean Jacques PAULIARD, réservée aux féminines de 11 ans et plus.
- La coupe Robert HABIB, réservée aux jeunes gens et féminines entre 11 et 16 ans inclus.

Dans la catégorie « B » :

- La coupe Bernard POULAIN, réservée aux adultes masculins de 17 ans et plus.
- La coupe Pierre PERRIER, réservée aux féminines de 11 ans et plus.
- La coupe Henri DEFRANCE, réservée aux jeunes gens et jeunes filles entre 11 et 16 ans inclus.

#### **Composition des équipes :**

Les équipes peuvent comprendre 2, 3 ou 4 pongistes de la même association. Deux disputent les simples et la composition du double peut être différente des joueurs de simple.

Il est autorisé la constitution d'une équipe féminine entre des associations différentes du même département n'ayant qu'une seule affiliée chacune, à condition de ne pas engager d'équipe en son nom propre.

Un joueur ayant participé au titre d'une équipe, à quelque niveau de la compétition, ne peut intégrer aucune autre équipe. Au cours des phases qualificatives, tout remplacement d'un joueur ne peut se faire que par un joueur au classement égal ou inférieur.

Pour la phase finale, tout remplacement d'un joueur ne peut se faire que par un joueur ayant déjà participé à un tour d'une phase qualificative au préalable.

Une association ne peut engager plusieurs joueurs ou équipes dans une même catégorie sauf à respecter les règles suivantes :

### Phases qualificatives

Les qualifications se font selon la formule des quotas.

- Si F est égal au nombre de place en finale nationale.
- Si T est égal au nombre de participants dans toute la France.
- Si N est égal au nombre de participants dans la région.

Pour le tableau adulte masculin « F » est égal à 16 , pour le tableau féminine « F » est égal à 8 et pour le tableau jeunes « F » est égal à 8 avec une possibilité d'être porté à 12 si l'horaire et le nombre de tables le permettent.

Le quota de chaque région sera égal à  $Q = (F * N) / T$

Les places restantes seront attribuées aux régions ayant les plus forts restes ou se disputent lors d'un tour inter régional.

Une région ne peut avoir plus de  $(F / 2) - 1$  qualifiés

- *Phases départementales* : Elles sont organisées par les responsables départementaux suite aux informations données par les responsables d'associations et selon les modalités fixées par la Commission Technique Départementale.  
**Les résultats seront adressés obligatoirement et intégralement à la commission nationale sportive.**
- *Phases régionales* : Elles sont organisées par les responsables régionaux suite aux informations données par les responsables départementaux et selon les modalités fixées par la Commission Technique Régionale. Pour les régions qui n'auraient pas, dans une épreuve donnée, un nombre suffisant d'engagés pour obtenir une équipe qualifiée, la Commission Nationale pourra organiser un tour préliminaire interrégional qualificatif pour les finales nationales.  
**Les résultats seront adressés obligatoirement et intégralement à la commission nationale sportive.**
- *Phases interrégionales ou nationales* : Elles sont organisées par la Commission Nationale ; le nombre d'équipes qualifiées pour chacune des phases est fonction du nombre d'équipes engagées par chaque comité régional, ou à défaut départemental. L'organisateur de ces échelons doit prévoir les feuilles de partie, les balles et les arbitres requis pour la rencontre.  
**Les résultats seront adressés obligatoirement et intégralement à la commission nationale sportive.**

La Commission Nationale attribuera à chaque Comité Régional un nombre de qualifiés pour les finales nationales.

Le premier tour des épreuves départementales devra se dérouler avant la date limite de retour des engagements fixée par la Commission Nationale soit le **31 décembre 2017**. Les responsables départementaux fixeront leurs dates dans la limite précisée compte tenu des dates affinitaires réservées pour la catégorie « A ».

Le responsable régional communiquera à la commission nationale les effectifs ayant participé aux épreuves départementales **avant le 31 mars 2017**. En l'absence de représentation régionale cette communication se fera par l'échelon départemental. Les délégations départementales et régionales en seront toujours informées.

Après les épreuves régionales, le responsable régional adressera à la Commission Nationale les résultats avant la date limite fixée parue dans Cont@ct.

### Déroulement des rencontres :

- Les règles de jeu sont celles de l'ITTF.
- Les rencontres se déroulent par équipes.
- Les parties se déroulent pour toutes les catégories au meilleur des cinq manches de onze points avec deux points d'écart.
- **Les doubles se dérouleront au meilleur des trois manches de onze points avec deux points d'écart.**
- Les phases nationales se dérouleront avec des balles plastique selon la dotation.

- Les capitaines d'équipe tirent au sort l'ordre des rencontres et les inscrivent sur la feuille de résultats avant le début de la compétition.
- A l'issue de la compétition, le responsable de l'organisation adresse sous 48 heures les feuilles de partie ainsi que la feuille de résultat final au responsable désigné de l'échelon supérieur.
- Chaque rencontre comprendra quatre simples et un double, ce dernier se déroulant immédiatement après les deux premiers simples.
- Les cinq parties se dérouleront obligatoirement au meilleur des cinq manches. Lorsque la rencontre se dispute sous forme de poules toutes les parties seront jouées. Dans l'hypothèse d'une rencontre par élimination directe la rencontre peut se terminer au résultat acquis.

**Juge arbitre et officiels :**

Ils sont désignés par :

- Les comités départementaux ou régionaux pour les épreuves les concernant.
- La Commission Nationale pour les finales nationales et les tours préliminaires interrégionaux. Des personnes supplémentaires peuvent être demandées au comité organisateur pour favoriser le bon déroulement de l'épreuve, selon le cahier des charges de l'organisation.
- La Commission Nationale délèguera un membre chargé d'assurer la liaison avec le Comité organisateur et de vérifier la conformité de l'organisation selon le cahier des charges fourni. Cette personne peut être la même que pour le suivi des finales individuelles.
- La compétition pourra se dérouler en auto-arbitrage sauf pour les finales ou des arbitres seront désignés.

**LES CRITERIUMS NATIONAUX INDIVIDUELS ET DOUBLES**

L'organisation en est confiée à un département qui s'engage à respecter le cahier des charges fourni par la Commission Nationale.

**Présentation des catégories :**

Les catégories sont les mêmes pour les phases dites « A » et « B »

**Pour les critères individuels :**

Catégories	Sexe	Années de références pour la saison 2017/2018
<b>C0</b>	Masc	De 1952 et avant
<b>C1</b>	Masc	De 1953 à 1962 inclus
<b>C2</b>	Fém	De 1960 et avant
<b>C3</b>	Masc	De 1963 à 1973 inclus
<b>C4</b>	Fém	De 1961 à 1973 inclus
<b>C5</b>	Masc	De 1974 à 1996 inclus
<b>C6</b>	Fém	
<b>C7</b>	Masc	De 1997 à 2000 inclus
<b>C8</b>	Fém	
<b>C9</b>	Masc	En 2001 et 2002
<b>C10</b>	Fém	
<b>C11</b>	Masc	En 2003 et 2004
<b>C12</b>	Fém	
<b>C13</b>	Masc	En 2005 et 2006
<b>C14</b>	Fém	

**Attention les références des catégories C2 et C4 catégories sont modifiées par rapport aux saisons précédentes.**

Les joueurs ou joueuses évoluent obligatoirement dans leur catégorie d'âge; aucun sur classement n'est autorisé.

**Pour les doubles :**

<b>C17</b>	Masc	<b>Doubles Messieurs</b>	Cat : C0 / C1 / C3 / C5 / C7
<b>C18</b>	Masc	<b>Doubles Féminines</b>	Cat : C2 / C4 / C6 / C8
<b>C19</b>	Fém/Masc	<b>Doubles Mixte</b>	Cat : C0 / C1 / C3 / C5 / C7 / C2 / C4 / C6 / C8
<b>C20</b>	Fém	<b>Doubles Jeunes Filles</b>	Cat : C10 / C12 / C14
<b>C21</b>	Masc	<b>Doubles Cadets/ minimes G.</b>	Cat : C9 / C11
<b>C23</b>	Masc	<b>Doubles Benjamins</b>	Cat : C13

Les joueurs ou joueuses autorisés à participer aux compétitions de doubles, sont ceux qualifiés pour les phases nationales des critères individuels; aucun sur classement n'est autorisé. La formation des équipes de double est prioritairement régionale. Elle pourra, éventuellement, comprendre des pongistes de régions différentes à l'échelon national pour palier les effectifs impairs constatés.

### Phases qualificatives

Les championnats individuels UFOLEP départementaux sont qualificatifs pour l'échelon régional.

Les championnats régionaux UFOLEP sont qualificatifs pour l'échelon national. Dès lors que deux départements de la même région déclarent l'activité tennis de table, l'échelon régional existe obligatoirement.

Le premier tour des épreuves départementales devra se dérouler avant la date limite de retour des engagements fixée par la Commission Nationale selon le calendrier paru dans Cont@ct en début de saison. Les responsables départementaux fixeront leurs dates dans la limite précisée compte tenu des dates affinitaires réservées pour la catégorie « A ».

Le responsable régional communiquera à la commission nationale les effectifs ayant participé aux épreuves départementales avant la date limite fixée parue dans Cont@ct en début de saison. En l'absence de représentation régionale cette communication se fera par l'échelon départemental. Les délégations départementales et régionales en seront toujours informées.

**Après les épreuves départementales, le responsable départemental adressera à la Commission Régionale et à la Commission Nationale les résultats complets par catégories avant la date des épreuves régionales.**

**Après les épreuves régionales, le responsable régional adressera à la Commission Nationale les résultats complets par catégories avant la date d'ouverture officielle des inscriptions pour les phases nationales.**

Le nombre de qualifiés aux finales nationales sera fonction des participations aux championnats départementaux UFOLEP. La détermination en incombe au juge arbitre national responsable du tournoi en respectant la règle des quotas, à savoir :

- Toute région ayant déclaré des participants dans une catégorie donnée, se verra attribuer une place aux finales nationales.
- Pour les places restantes à pourvoir en fonction du tableau global retenu par la CNS, le nombre de qualifiés sera attribué en fonction de la méthode dite du « meilleur reste ». En cas d'égalité entre deux régions, il sera effectué un tirage au sort entre les régions concernées.
- La seule limitation prise en compte est celle qui interdit à une région de qualifier plus de la moitié moins un du tableau global retenu par la CNS pour la catégorie considérée.
- Tout département organisateur d'une phase qualificative départementale et déclarant des effectifs pour les quotas nationaux, se doit de fournir les classements détaillés par catégories à la CNS UFOLEP ; ceci conformément aux règlements nationaux.

**Toute région organisatrice d'une phase qualificative régionale et déclarant des effectifs pour les quotas nationaux, se doit de fournir les classements détaillés par catégories à la CNS UFOLEP ; ceci conformément aux règlements nationaux.**

- La participation à tous les échelons qualificatifs est obligatoire pour pouvoir prétendre à une qualification nationale.
- Les régions qui souhaiteraient disposer de places supplémentaires dans certaines catégories, devront inscrire les noms des joueurs concernés sur une liste officielle de joueurs « réservistes » au moment des engagements. Cette liste sera disponible sur la plateforme nationale d'inscription, au même titre que les confirmations d'engagements. Les places supplémentaires seront attribuées afin de pallier à des désistements dans les semaines, jours qui précèdent la compétition. Le choix des joueurs se fera par rapport à des critères précis (participation aux 12 H nationales, nombre d'engagés de la région dans la catégorie concernée...). Le choix sera effectué par la CNS.

#### Déroulement des rencontres :

- Les règles de jeu sont celles de l'ITTF.
- Les parties se déroulent pour toutes les catégories au meilleur des cinq manches de onze points avec deux points d'écart.
- Les phases nationales se dérouleront avec des balles plastique selon dotation.
- A chaque échelon de la compétition, les joueurs ne peuvent participer qu'à un tableau de simple ; celui de leur catégorie d'âge.
- **Pour les phases nationales :**
- Le premier tour des simples se déroulera par poules, qualifiant les deux premiers ; les tours suivants jusqu'à la finale se dérouleront par élimination directe. Cependant, pour les tableaux qui pourraient le permettre, et notamment les tableaux jeunes, et en fonction des tables disponibles, la Commission Nationale pourra choisir toute autre formule permettant d'établir un classement intégral.
- Pour la saison 2016/2017, une expérience sera réalisée sur les finales nationales B pour effectuer un classement intégral dans une majorité des tableaux individuels, dont l'ensemble des tableaux de jeunes.
- Chaque région ou département pourra classer ses joueurs, seul ou en liaison avec le classement FFTT. Le classement prit en compte pour les joueurs à double appartenance, dans le cadre de la phase nationale A, sera celui du classement en points de la 2<sup>ème</sup> phase FFTT de la saison en cours. Pour les joueurs à simple appartenance, le classement UFOLEP proposé par la délégation régionale ou départementale sera retenu. En cas de doute, le juge arbitre se donne la possibilité d'interroger les délégations sur les modalités d'attribution des classements et le cas échéant de corriger ce classement en accord avec les membres de la CNS. A défaut de résultats, les joueurs seront déclarés « non classés » pour la composition des tableaux de chaque série.
- **Pour les phases qualificatives départementales et régionales :** la plus entière liberté est laissée aux différents comités pour organiser leurs épreuves, dans le respect des règlements.

#### Convocations et confirmations :

- Aucune convocation individuelle ne sera envoyée par la Commission Nationale. Chaque département reçoit la circulaire d'organisation dès qu'elle est établie par les responsables et transmet les informations aux intéressés de son département.
- Il appartient aux seuls responsables régionaux ou à défaut départementaux, en accord avec les qualifiés, de confirmer les participations auprès du responsable national.
- Seuls les remplacements dans une même catégorie sont autorisés après la clôture des confirmations. Dans tous les cas, le remplaçant doit avoir participé au tour départemental et régional.
- Le juge arbitre en accord avec la CNS pourra procéder à des repêchages supplémentaires pour pallier à des désistements non remplacés. Ces repêchages s'effectueront sur la liste des joueurs « réservistes » inscrits préalablement sur la plateforme nationale d'engagements.

#### Juge arbitre et officiels :

- **Pour les phases nationales :**
  - La CNS, en accord avec la direction nationale, à partir de besoins prédéfinis avec l'organisateur et en fonction des personnes ressources au sein du département et de la région organisatrice nomme les officiels pour la gestion de la ou des compétitions.
  - La Commission Nationale délèguera un de ses membres, chargé d'assurer la liaison avec le comité organisateur et de vérifier la conformité de l'organisation selon le cahier des charges fourni. Cette personne pourra être la même que pour le suivi des finales des coupes nationales.
  - Chaque délégation devra obligatoirement fournir au moins 1 arbitre pour le déroulement de la compétition nationale.
  - Le département organisateur est chargé de former et de fournir un nombre suffisant d'arbitres afin que la compétition puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Lorsque, exceptionnellement, l'organisateur ne peut fournir suffisamment d'arbitres, la compétition doit quand même se dérouler en faisant arbitrer des joueurs ou des arbitres fournis par les délégations présentes.
  - En cas de besoin, un auto-arbitrage pourra être demandé aux joueurs.
- **Pour les phases qualificatives départementales et régionales :**
  - Les commissions départementales et/ou régionales, en accord avec les délégations UFOLEP, nomment les officiels pour la gestion des compétitions référentes.

**LES 12 HEURES UFOLEP DE TENNIS DE TABLE  
CHALLENGE CAROLE ARTAUD**

C'est une épreuve qui se déroule par équipes durant douze heures non stop de midi à minuit très précisément et ouverte aux licenciés UFOLEP qui devront déposer leurs licences au contrôle de la table d'arbitrage pour 11 heures 30.

L'organisation technique et sportive est confiée à la Commission Nationale, la logistique et l'organisation matérielle à un comité départemental volontaire.

**Composition des équipes :**

Les équipes se composent de trois joueurs :

- Un adulte masculin ou féminin de 17 ans et plus.
- Une féminine de 11 ans ou plus.
- Un jeune, garçon ou fille, entre 11 et 16 ans inclus.

*NB : Il est autorisé pour une et une seule équipe par département de remplacer la féminine par un deuxième jeune garçon.*

La mixité entre les associations d'un même département est autorisée.

Le total des classements des trois joueurs ne doit pas être supérieur à **3200 points**, les plus faibles classements seront comptés pour 650 points.

**Engagements :**

Chaque département reçoit la circulaire d'organisation et peut engager une ou plusieurs équipes selon le nombre de places disponibles.

Le juge arbitre de l'épreuve, désigné par la Commission Nationale, est le seul habilité à autoriser l'engagement d'équipes supplémentaires et à en définir le nombre.

Les inscriptions des équipes seront faites par le responsable départemental.

**Déroulement de la compétition :**

- La compétition se déroule le jour de Pâques de midi à minuit très précisément.
- Le premier tour est disputé par tirage au sort intégral entre toutes les équipes.
- Les autres tours se déterminent par tirage au sort orienté selon le nombre de victoires des équipes durant les tours précédents.
- Chaque rencontre comprend trois simples et un double joués en une seule manche de 31 points sans point d'écart avec changement de service tous les deux points et sans temps mort.
- Le double est joué en premier, puis les trois simples. Les deux joueurs n'ayant pas participé au double devront obligatoirement participer à l'un des deux premiers simples. En cas d'égalité, les deux joueurs qui n'ont pas participé au double, jouent une partie supplémentaire en cinq points, dite de « mort subite » avec changement de service à chaque point et sans temps mort.
- Chaque équipe, et à chaque tour, inscrit librement et indépendamment de son adversaire l'ordre de participation de ses joueurs.
- **A chaque tour, les équipes obtiennent un nombre de points correspondant au résultat de la rencontre.**
- A la fin de la compétition, un trophée sera remis à l'équipe terminant à la première place représentant son département et le remettra en jeu lors de l'édition suivante.
- Une récompense, à l'initiative du département organisateur, sera remise au dossard ou au maillot le plus original présenté par les équipes et dont un exemplaire supplémentaire sera exposé lors de la durée de la rencontre (critères visuels indispensables : ufolep, département, tennis de table).



*wfolep*

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# CULTURE SPORTIVE

## Pour toujours plus de culture sportive...



[Lettre d'information du ministère des Sports - 20 octobre 2017](#)

### COMITE INTERMINISTÉRIEL DES FILIÈRES DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Laura Flessel, ministre des Sports, a participé, lundi 16 octobre, au Comité interministériel des filières des métiers du sport et de l'animation avec Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et e l'Innovation...



[Lettre d'information du ministère des Sports - 27 octobre 2017](#)

### COMME UN POISSON DANS L'EAU, UN ENJEU DE SECURITÉ MAJEUR

Comme chaque année, le Secours populaire et Récréa organisent une grande opération visant à permettre à 500 enfants issus de milieux défavorisés d'apprendre à nager. La ministre des Sports, Laura Flessel, s'est rendue au centre aquatique de Bois-Colombes pour le lancement de l'opération "Comme un poisson dans l'eau".